

Sont interdits toute distinction ou tout traitement inégal fondés sur les 24 critères de suivants (en mai 2020)

- Origine géographique, nom de famille, lieu de résidence
- Appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race
- Langue parlée (autre que le français)
- Sexe ou identité de genre
- Situation de famille, grossesse ou maternité
- Orientation sexuelle ou mœurs
- Apparence physique
- Âge
- État de santé, handicap, perte d'autonomie
- Caractéristiques génétiques
- Religion, convictions politiques ou activités syndicales
- Précarité de sa situation économique, domiciliation bancaire